



Décision du Maire N° 18/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature du Bail de location de terrain cadastré "Sur Souraintre" avec la Société TDF sise à Montrouge - 92

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : la Signature du Bail de location de terrain cadastré "sur Souraintre" avec la Société TDF sise à Montrouge - 92

Objet du contrat :

Ce bail définit les conditions de location d'un terrain d'une contenance de 40 m², à prélever sur la parcelle cadastrée "Sur Souraintre" section AE n°254 d'une superficie globale de 29 180 m², pour l'exploitation d'une station radioélectrique.

Durée : 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.


Loyer annuel : 9 500 € net, augmenté annuellement de 2,5% au 1^{er} janvier sur la base du loyer de l'année précédente.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 30/11/2022

**La Maire,
Sophie RADREAU**

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 025-212500482-20221130-2022DECISION18-AU

